

ANGOULÊME BOWLING CLUB

Z.A des Avenauds - 16160 GOND-PONTOUVRE

Procès Verbal de la réunion du Bureau du 05 août 2020

Les membres du bureau de l'association se sont réunis le **05 août 2020**, à 18h00, au bowling Le Hall Black, dans la salle de réunion, sur convocation préalablement adressée par courrier électronique, le **03 août 2020**, par Victor RABOUTÉ, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

Présents : Jonathan BENICHOU, Michel FRANQUEVILLE, Jean-Louis CHAUDRUT, Pascal MOUSNIER, Yohan BENICHOU, Jacques BENICHOU et Victor RABOUTÉ.

Excusé : Christian REYNAUD

La réunion du bureau est présidée par Jonathan BENICHOU, en sa qualité de Président de l'association Angoulême Bowling Club.

Le Président rappelle que le bureau est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Réorganisation du Bureau (départ Michel Couvret)
2. Nouvelles dispositions face au COVID-19
3. Réflexion sur les futures compétitions
4. Questions diverses

Le Président fait état des motifs à l'origine de cette proposition. Ouverture des débats.

1. Réorganisation du Bureau (départ Michel Couvret)

Suite au départ du bureau de Michel COUVRET (Chargé des licences) pour motif personnel, Victor RABOUTÉ (Secrétaire) le remplace, suite à l'accord des membres présents, au niveau de l'affiliation du club, de la prise en charge des licences et du renouvellement (joueur, dirigeant, cadre technique et arbitre). En ce qui concerne le poste d'animateur de bowling au sein du club que Michel COUVRET occupait, il reste vacant jusqu'à ce qu'une décision soit prise lors de la future assemblée générale qui se tiendra début septembre 2020.

2. Nouvelles dispositions face au COVID-19

Face à la crise Sanitaire, le bureau à choisi d'adopter de nouvelles dispositions. La première disposition est d'augmenter le prix de la licence, actuellement à 65 euros, elle va passer à 75 euros (approuvé par les membres présent sauf une personne). La deuxième disposition concerne la participation financière pour le lignage des journées du championnat des clubs pour tous les joueurs participant activement au championnat. Elle est maintenue pour faire face aux manques de finances du club. Une subvention va également être demandée au Comité départemental pour subvenir aux différentes dépenses du début de saison 2020-2021.

Ces dispositions sont prises pour faire face au retard des signatures des contrats de sponsoring des deux nouveaux partenaires du club. Le problème vient de la Direction du bowling, certaines contraintes n'ont visiblement pas satisfaites nos futurs partenaires.

3. Réflexion sur les futures compétitions

Le club à prévu deux compétitions au sein du bowling. Une compétition le jour de la sortie du Beaujolais au mois de novembre 2020. Les licenciés de Cognac seront conviés à y participer. Le type de compétition sera décidé ultérieurement lors de l'édition du règlement. L'autre compétition est prévue début février 2021 avant le début des vacances scolaires, la date et les modalités de cette compétition sont encore inconnues.

Le club insiste sur la présence de bénévoles pour organiser au mieux ces deux compétitions.

4. Questions diverses

Lors de la future assemblée générale au mois de Septembre 2020, le club mettra en place une vente de maillots des différentes années sportives. Les maillots (polos, chemises) seront vendues entre 5 et 15 euros en fonction de leurs années.

La séance est levée à 18 h 53.

Fait le 07 août 2020, à Angoulême.

Le Président,
Jonathan BENICHO

Le Secrétaire,
Victor RABOUTÉ